

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Said-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, M. Bluteau, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 06-01 du 26 septembre 2019

### **PRISE EN CONSIDÉRATION D'OPÉRATIONS PORTÉES AU TITRE DU PLAN MOBILITÉS DURABLES, DE LA STRATÉGIE VÉLO ET DES PROGRAMMES DE TRAVAUX SUR LES VOIRIES ET LES OUVRAGES DÉPARTEMENTAUX – PROGRAMME 2019.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

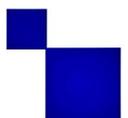
Vu la délibération 2016-VI-38 du 30 juin 2016 relative à l'approbation du Plan mobilités durables 2016-2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- PREND EN CONSIDÉRATION :

- au titre du programme de grosses réparations pour la mise en sécurité des voiries et des ouvrages d'art, les opérations ci-après :
  - Grosses réparations de voirie : 6 755 000 euros TTC
  - Études préliminaires et de maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'art : 700 000 euros TTC
  - Grosses réparations d'ouvrages d'art : 2 545 000 euros TTC
- au titre du programme de sécurité routière, les opérations suivantes :
  - Travaux de sécurité routière : 1 166 500 euros TTC
  - Petites opérations urgentes et à caractère imprévisible : 150 000 euros TTC
  - Expertises de matières dangereuses : 100 000 euros TTC
  - Études : 180 000 euros TTC
- au titre des programmes mis en œuvre en application du Plan Mobilités Durables :
  - Accompagnement des grands projets urbains : 10 630 000 euros TTC



- Aménagements aux abords des établissements scolaires : 1 680 000 euros TTC
- Optimisation de la circulation par des données de trafic : 150 000 euros TTC
- au titre de la stratégie vélo : 9 925 000 euros TTC de 2019 à 2021 ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à solliciter les subventions les plus élevées possible ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires aux demandes de subvention.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*